



VILLE
D'OLONZAC en MINERVOIS
34210 HÉRAULT

Département de l'HERAULT
Arrondissement de BEZIERS
Commune d'OLONZAC

Envoyé en préfecture le 23/05/2022

Reçu en préfecture le 23/05/2022

Affiché le

SLO

ID : 034-213401896-20220519-2022023-DE

EXTRAIT DU PROCES VERBAL
des
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 19 mai 2022

Délibération N° 2022-023

L'an deux mille vingt-deux, le dix neuf mai à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, en session ordinaire sous la présidence de Madame Béatrice FALCOU Adjointe au Maire.

Etaient présents : B. FALCOU, G. NICKLES, MJ. FOUQUET, JA. PUJOL, S. SAMPIETRO, N. HEREDIA, C. VORDY, C. BESSIEUX, L. DEPAUW, J. MOLIERE, M. MAYNADIER, R. KERKHOF, N. ALBIGES, B. ORTIZ, A. REMY, N. PECH et A. MOLINA

Nombre de conseillers en exercice : 19

Présents : 17

Absent excusé :

*Pouvoir : JY DUFAUD a donné pouvoir à N. HEREDIA
L. LOUIS a donné pouvoir à B. ORTIZ*

Secrétaire de séance : MJ. FOUQUET

Objet : Création de 3 postes d'Adjoint technique principal 1^{ère} classe. Modification du tableau des emplois au 01/06/2022

Vu le Code Général de la Fonction publique et notamment ses articles L313-1 et L332-8

Vu le budget,

Vu le tableau des emplois et des effectifs,

Vu la délibération relative au régime indemnitaire du 11/06/2018

Madame l'adjointe au Maire informe l'assemblée :

Conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction publique, susvisé les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant la nécessité de créer 3 emplois d'Adjoint technique principal 1^{ère} classe, en raison des besoins organisationnels liés aux avancements de grades au sein du service technique.

Madame l'adjointe au Maire propose à l'assemblée :

La création de 3 emplois d'Adjoint technique principal 1^{ère} classe à temps complet à 35 heures par semaine, à compter du 1^{er} juin 2022.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 01/06/22

Filière : technique

Cadre d'emploi : Adjoint technique

Grade : Adjoint technique principal 1^{ère} classe

Après en avoir délibéré, l'assemblée délibérante décide :

- d'adopter la proposition de Madame l'adjointe au Maire
- de modifier le tableau des emplois au 1^{er} juin 2022.
- d'inscrire au budget les crédits correspondants
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

ADOPTÉ à l'unanimité des membres présents

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an susdits.

A Olonzac,

Le 20 mai 2022.

POUR EXTRAIT CONFORME

Certifié exécutoire,

L'adjoint au Maire,



JY DUFAUD